

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

Arrêté du 18 janvier 2023

**portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au
comité social d'administration ministériel et au sein de sa formation spécialisée**

TREK2300380A

(Texte non paru au Journal officiel)

**La première ministre, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des
territoires et le ministre de la transition énergétique,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux
d'administration dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux
formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion
des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités
sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé
de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition
énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la
publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des
services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de
la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'Etat à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation
syndicale au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel ;

Arrêtent :

TITRE I^{ER}
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1^{er}

Le comité social d'administration ministériel est présidé par les ministres, visés à l'article 1^{er} de l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique, ou par leur représentant.

Le CSA ministériel comprend en outre le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

Article 2

Sont nommés au comité social d'administration ministériel en qualité de représentants du personnel :

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Madame Stéphanie FERRARI-PAILLET Monsieur Laurent JANVIER Monsieur François DENEUX Monsieur Edouard ONNO	Madame Malvina CAUBERE Monsieur Pierre VINCENT-LUCE Madame Claire FELD Monsieur Olivier GLEIZES
CGT	Monsieur Philippe GARCIA Madame Isabelle ROBERT Monsieur Gaétan SILENE	Monsieur Yves-Antoine CANDE Monsieur Eric MONATE Monsieur Vincent VAUCLIN
CFDT	Monsieur Dominique VINCENT Madame Jeannine MAGREX Monsieur Jean-Christophe SALUSTE	Madame Joëlle MARTICHOUX Monsieur Éric TAVERNIER Madame Carine DUMAS
UNIPF-UNSA	Monsieur William FIACRE Madame Sylvie MIAN Madame Gwenaëlle HIRTZIG	Monsieur Hervé MANGNAN Madame Anyvette RIET Monsieur Christophe MERLIN
SNCTA-SNPL	Madame Gwenaël Le GUEN	Monsieur Jean-Emmanuel ANTAL
FSU	Monsieur Patrick SAINT-LEGER	Madame Estelle LABBE-BOURDON

TITRE II

FORMATION SPECIALISEE DE COMITE

Article 3

Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration ministériel est le président de ce même comité mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Madame Malvina CAUBERE Monsieur Pierre VINCENT-LUCE Madame Claire FELD Monsieur Olivier GLEIZES	Madame Sandrine FOURCHER-MICHELIN Monsieur Thierry LESAULNIER Madame Céline AUGES Madame Elsa ALEXANDRE
CGT	Mme Isabelle ROBERT Monsieur Gaétan SILENE Monsieur Yves-Antoine CANDE	Madame Isabelle LEPLA Monsieur Olivier MOUGEOT Monsieur Joan CHAUSSADE
CFDT	Madame Carine DUMAS Madame Joëlle MARTICHOUX Monsieur Dominique VINCENT	Monsieur Christian JACOB Monsieur Jean Philippe GOIN Monsieur Benjamin JACQUES
UNIPEF-UNSA	Madame Gwenaëlle HIRTZIG Madame Annyvette RIET Monsieur Christophe MERLIN	Monsieur Hervé MANGNAN Madame Soizic CHRETIEN Madame Karine SCIPION
SNCTA-SNPL	Madame Gwénaél LE GUEN	Monsieur Tarik HOUARI
FSU	Madame Estelle LABBE-BOURDON	Madame Barbara MARTIN

TITRE III

DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 5

Sont abrogés :

- l'arrêté du 21 décembre 2018 modifié portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel unique du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;
- l'arrêté du 6 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

Fait le 18 janvier 2023,

Pour la Première ministre et par délégation,
Le Secrétaire général,

Guillaume LEFORESTIER

Pour le ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires et par délégation,
Le Secrétaire général,

Guillaume LEFORESTIER

Pour la ministre de la transition énergétique,
Le Secrétaire général,

Guillaume LEFORESTIER